



# Etude d'impact de la suppression du dispositif Jeune Docteur : Une analyse exploratoire

Cette étude a été réalisée par :



**Un remerciement tout particulier à l'économiste Evens Salies pour son édito et ses précieuses remarques sur cette étude.**

# L'impact de la suppression du dispositif Jeune Docteur du CIR : une analyse exploratoire

## Résumé

Cette étude exploratoire analyse l'impact immédiat de la suppression du dispositif Jeune Docteur du Crédit Impôt Recherche (JD-CIR) sur l'emploi scientifique, les stratégies de R&D des entreprises, la collaboration public/privé et les capacités d'innovation des startups deeptech. À partir d'une enquête administrée aux mois de mai et juin 2025 (n=484), nous montrons que la fin du JD-CIR induit une baisse significative des recrutements scientifiques, une fragilisation des stratégies de R&D et un affaiblissement des collaborations avec la recherche publique. Les données suggèrent un effet particulièrement marqué sur les startups en phase d'amorçage, avec des révisions à la baisse des levées de fonds anticipées. Les résultats mettent en lumière les conséquences d'un retrait abrupt d'un levier fiscal stratégique pour l'innovation de rupture.

## Mots-clés

Jeune docteur, CIR, innovation, startups, R&D, emploi scientifique, politique de recherche, deeptech



## Edito par Evens SALIES, chargé d'études à l'OFCE, Docteur en Science économique

Pour une entreprise de R&D qui recrutait un ou une titulaire du doctorat dont c'était le premier emploi en CDI, l'article 244 quater B du CGI disposait depuis 1999 d'un super-crédit d'impôt (JD-CIR par la suite). L'assiette du JD-CIR (super-brut, hors CRDS et CSG notamment) était multipliée par quatre, ce qui « revient » à appliquer un taux de 120 % à l'assiette du CIR. L'entreprise y avait droit durant les 24 premiers mois d'emploi du docteur. La loi de finances rectificative de février 2025 a supprimé le JD-CIR, suivant ainsi une recommandation du rapport de l'IGF de mars 2024, qui tablait sur une économie de 90 M €. La règle de calcul du crédit d'impôt pour un docteur est désormais la même que celle pour les autres personnels de R&D.

Certes, le dispositif JD-CIR était perfectible, mais sa suppression ne nous paraît pas pertinente, au regard notamment des évaluations quantitatives. L'évaluation qualitative par le collectif JDCIR confirme ce jugement. Essayons de rapprocher les résultats de cette évaluation exploratoire de ceux des évaluations quantitatives existantes. Notons au préalable que l'échantillon est constitué de 484 répondants, dont 274 étudiants en thèse ou titulaires du doctorat, 163 entreprises, 40 investisseurs et 7 représentants de laboratoires publics de recherche. Un peu plus de 60 % des entreprises sont âgées de moins de 10 ans. La grande majorité a un effectif salarié inférieur à 250 et une intensité de R&D élevée. Ces éléments suggèrent que l'on a plutôt affaire à des start-up (62 % se déclarent ainsi, avec plus de la moitié qui n'ont pas encore dépassé la phase d'amorçage).

Le dispositif JD-CIR visait initialement à surmonter le manque d'intérêt des entreprises pour les universitaires dans les disciplines de spécialité ingénieur. Dans le verbatim de l'époque, le JD-CIR était une forme « d'essaimage du public vers le privé ». Deux évaluations montrent que le JD-CIR réduit la durée de chômage à la sortie de la thèse, avec un effet d'aubaine pour les ingénieurs-docteurs dont l'accès à l'emploi accélère au moins autant que pour les docteurs de spécialité ingénieur. On peut dire que le dispositif ne représentait par un surcoût important (1,2 % du CIR environ) au regard de ses effets. Le dispositif JD-CIR prolongeait les Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (thèses CIFRE). Enfin, le dispositif était un peu plus conditionnel que le CIR « tout court » (non-réduction de l'effectif à la R&D lors du recours au dispositif et recours limité à 24 mois), au moment où l'efficacité des aides publiques et les plans de licenciement dans la R&D sont discutés dans deux Commissions d'enquêtes parlementaires.

L'évaluation par le collectif JDCIR prévoit une baisse de l'emploi scientifique dans le secteur privé en 2025. Parmi les entreprises interrogées, 81,6 % déclarent revoir leur prévision de recrutement de docteurs à la baisse depuis la réforme, alors que pratiquement toutes envisageaient au moins un recrutement avant. La baisse serait de 1,2 docteur, en moyenne, par entreprise répondante. L'étude prévoit une baisse de 3090 postes (1,2 fois 2575 bénéficiaires du CIR JD-CIR en 2019). Des entreprises envisagent même de rompre le contrat de docteurs en CDI (14,7 %). L'effet négatif à court terme, 378 emplois (14,7 % de 2575). D'après l'enquête, 26 contrats ont été rompus entre janvier et juin 2025. L'existence d'un effet reste plausible dans

le cas de startups qui financent très peu de leur activité de R&D en propre. Notons enfin que certaines entreprises envisagent de substituer des BAC+5 aux docteurs initialement prévus.

Les déclarations des entreprises s'accordent assez bien avec celles des thésards et docteurs, qui pensent à 70,8 % que leur chance de recrutement dans le privé a diminué. Les titulaires du doctorat qui ont répondu à l'enquête se sentent légitimement exposés car 60,6 % d'entre eux (20 % de l'échantillon) pouvaient faire bénéficier du dispositif JD-CIR à leur futur employeur. Certains envisagent plutôt de se tourner vers la recherche publique, ce qui, à notre avis, ne sera pas facile étant donné que le nombre de chercheurs publics pour un chercheur du secteur privé est passé de 1,1 à 0,6 entre 1998 et 2023. Doit-on s'attendre à une hausse inopinée de docteurs français travaillant à l'étranger, aux Etats-Unis par exemple ? La réponse n'est pas non plus immédiate étant donné que la fuite, même si elle est minuscule, se fait plutôt des États-Unis vers la France.

L'évaluation qualitative se penche aussi sur les thèses CIFRE. Le sous-échantillon d'acteurs académiques enquêtés sur ce sujet est malheureusement trop petit pour conclure avec un niveau de confiance suffisant à une baisse future du nombre de thèses CIFRE.

L'étude note un effet plus marqué de la suppression du JD-CIR sur les startups en phase d'amorçage. 35 investisseurs sur les 40 qui ont répondu à l'enquête (Venture Capital, BPI, etc.) pensent que la suppression du dispositif JD-CIR affectera la levée de fonds durant cette phase. Les start-ups vont avoir besoin d'un soutien plus important pour amorcer la phase en amont, de recherche. Plus particulièrement les 'Deeptech', puisque près de 100 % d'entre-elles faisaient appel au JD-CIR. Plus généralement, les investisseurs perçoivent une détérioration de l'environnement d'innovation français. L'accompagnement des start-ups devrait être modifié, mais comment ? Doit-on s'attendre à un désengagement des filiales de groupes étrangers ?

Pour conclure, on peut se demander pourquoi le gouvernement n'a pas simplement réservé le dispositif JD-CIR aux PME, ou fixé un plafond de dépenses éligibles assez bas pour faire des économies sur les grandes entreprises sans discriminer les petites. À moins que le dispositif JD-CIR paye tout simplement le poids croissant des réformes de 2004 et 2008 du CIR sur les finances publiques ? Dans ce cas, la suppression du dispositif ne fait faire que des économies ... de bouts de chandelles, à côté des 12 Mds d'€ par an d'aides à destination des entreprises. Ou bien, le dispositif JD-CIR n'était plus conforme au droit européen, comme le dispositif de doublement de l'assiette des activités sous-traitées aux entités publiques, qui fut remplacé par le CICO.

# 1. Introduction

Le dispositif Jeune Docteur (JD) du CIR a été conçu comme un levier incitatif pour favoriser l'emploi scientifique dans la R&D du secteur privé et ainsi trouver aussi des possibilités de poursuites de carrière là où les débouchés dans l'académique se réduisent faute de budget. Sa suppression, intervenue au début de l'année 2025, a suscité de vives réactions parmi les acteurs de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce travail vise à analyser les effets immédiats de cette décision à travers une étude quantitative.

Les études menées sur le dispositif "Jeunes docteurs" du CIR se sont principalement concentrées sur l'analyse de l'effet sur la poursuite de carrière des titulaires de doctorat. Les travaux de Margolis et Miotti (2015) puis de Giret, Bernela, Bonnal, Bonnard et Calmand (2018) ont établi que le dispositif du statut de Jeune Docteur dans le CIR permet de réduire la période de transition des jeunes diplômés de doctorat, entre la fin de leur doctorat et leur emploi en entreprise, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises.

En revanche, les études disponibles sur ce dispositif ne montrent pas une augmentation sensible du taux d'accès à la R&D privée trois ans après la thèse, sauf pour les docteurs possédant également un diplôme d'ingénieur. De plus, les études ne montrent pas un impact significatif pour les docteurs ayant des spécialités différentes de celles des ingénieurs (Salies, 2021), et le dispositif n'influence pas les rémunérations qui demeurent stables.

Cependant, comme le souligne Saliès (2021), "le CIR pourrait se révéler avoir un peu plus d'effet de levier si les auteurs prenaient en compte les externalités de R&D ou d'innovation entre entreprises ou secteurs induites par le dispositif". En effet, la majorité des approches existantes ne tiennent pas compte du rendement social du dispositif, limitant ainsi la mesure de l'impact réel du CIR sur l'emploi dans la recherche ou sur l'apport stratégique au développement des entreprises.

L'impact du dispositif doit à notre sens être appréhendé dans une perspective plus large que la seule employabilité, en considérant le transfert de talents du secteur académique vers l'ensemble du bassin socioéconomique. La mobilité du personnel de recherche académique vers les entreprises constitue l'un des meilleurs moyens pour favoriser les transferts de connaissances entre les pôles de recherche publique et privée (Dasgupta et David, 1994), notamment pour les savoirs tacites difficilement transférables.

Les données contextuelles révèlent un potentiel considérable : l'emploi scientifique en France s'établit à 482 850 ETP Recherche en 2020, avec une croissance de 3,3% tirée par les entreprises (+3,6%). Ces dernières pèsent 61% de l'emploi total affecté à la R&D et 62% des effectifs de chercheurs. La présence de personnels hautement diplômés dans les entreprises renforce leurs capacités à résoudre des problèmes complexes et accélère les processus d'apprentissage (Nelson et Winter, 1982 ; Stephan, 1996).

Sous cet angle élargi, il devient possible de mesurer l'impact du dispositif : près des trois quarts des entreprises axées sur l'ingénierie et la R&D signalent des pénuries de talents et les dirigeants prévoient un taux de croissance annuel composé de 10% des dépenses d'ingénierie et de R&D jusqu'en 2026 (Bain & Company, 2023).

Le principal consensus entre l'ensemble des acteurs du transfert technologique porte sur l'absence de compréhension des normes et environnements scientifiques, universitaires et académiques (Siegel et al., 2003). Cette méconnaissance constitue le frein principal au transfert de connaissances. Le dispositif Jeune Docteur, en facilitant l'insertion des docteurs en entreprise, contribue à réduire ces barrières et favorise la circulation des savoirs entre sphères académique et économique.

## 2. Objectifs et hypothèses de recherche

L'objectif principal est de mesurer l'impact immédiat de l'arrêt du dispositif JD du CIR sur : (i) l'emploi scientifique des jeunes docteurs ; (ii) les stratégies de R&D des entreprises ; (iii) les collaborations public/privé ; et (iv) les levées de fonds des startups deeptech. Les hypothèses formulées couvrent ces quatre dimensions et sont testées empiriquement à l'aide des données recueillies.

## 3. Méthodologie

L'étude repose sur un questionnaire diffusé au printemps 2025, auquel 484 répondants ont participé. Les répondants sont des entreprises (n=163), des jeunes docteurs (n=274), et des acteurs académiques ou investisseurs (n=47). Les données ont été analysées à l'aide d'outils statistiques descriptifs et de codages qualitatifs.

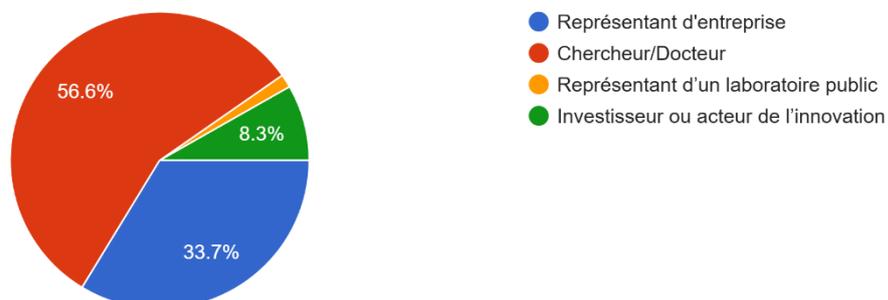
## 4. Résultats

*H2.3 : L'arrêt du dispositif impacte plus fortement les PME/startups que les grands groupes.*

L'analyse des répondants donne déjà une première idée de l'impact de l'arrêt du dispositif. Les entreprises les plus touchées semblent être de jeunes entreprises, de moins de 10 salariés, fortement innovantes, qui ont déjà utilisé le dispositif.

### Population des répondants à l'enquête

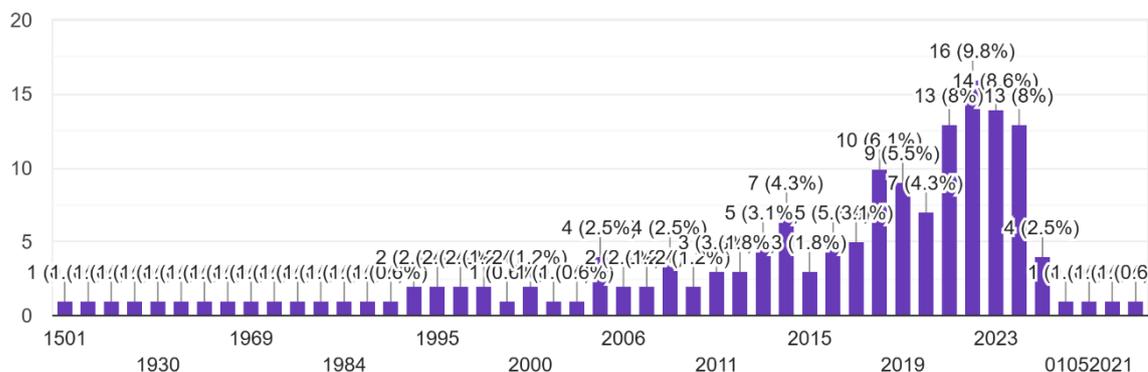
Vous êtes  
484 responses



## Questionnaire Entreprises

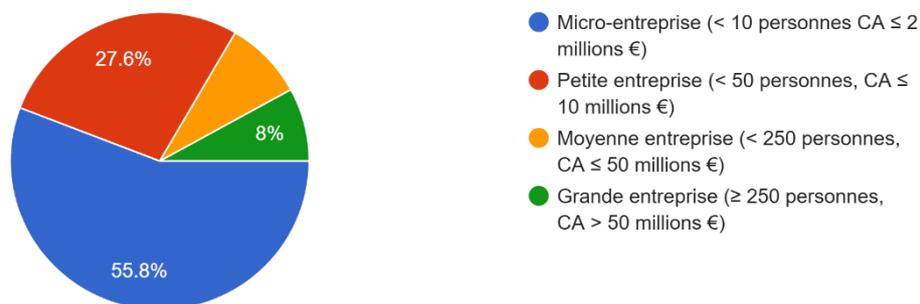
Quelle est la date de création de votre entreprise ?

163 responses



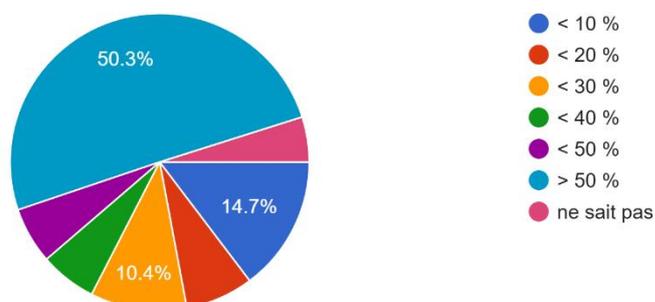
Quelle est la taille de votre entreprise ?

163 responses



Quelle est la part de votre CA dédié à la R&D ?

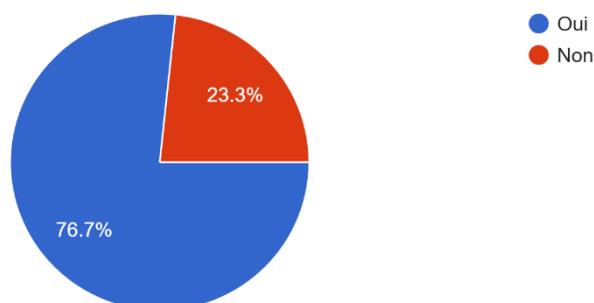
163 responses



La plupart de nos répondants ont une activité de R&D intensive puisqu'ils sont 50,3% à consacrer plus de 50% de leur chiffre d'affaires à la R&D.

Avez vous déjà utilisé le dispositif Jeune Docteur du CIR ?

163 responses



### Impact sur l'emploi scientifique

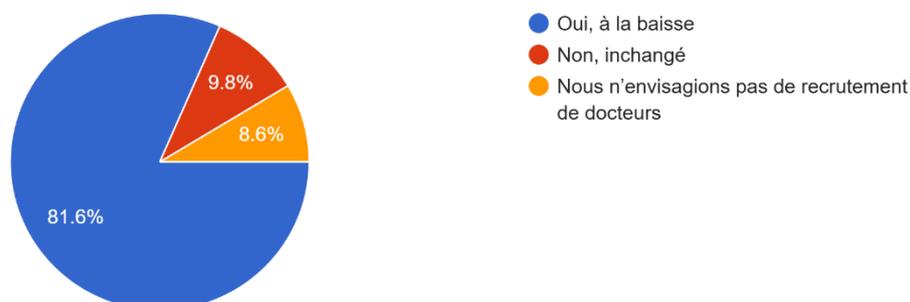
*H1.1 : La suppression du dispositif JD du CIR entraîne une diminution immédiate des prévisions de recrutements de docteurs en entreprise.*

*H2.2 : Certaines entreprises prévoient de recruter des profils moins qualifiés à la place des docteurs.*

Les données recueillies montrent que plus de 80 % des entreprises interrogées déclarent avoir revu à la baisse leurs prévisions de recrutement scientifique. Ce résultat est renforcé par les réponses ouvertes indiquant un gel total des recrutements dans certaines structures. Alors que près de 90% des entreprises interrogées envisageaient au moins un recrutement avant la disparition du dispositif, elles ne sont plus que 47% à envisager au moins un recrutement. Le nombre de recrutements prévus moyens passe de 2.2 recrutements par structure à 1 recrutement. A partir d'une projection de nos chiffres, cela représenterait pour les 2534 entreprises bénéficiaires du dispositif jeune docteur du CIR (source MINEFI) une baisse de près de 3040 postes. Les profils prévus pour remplacer les recrutements de docteurs, lorsqu'il est prévu de continuer à recruter (dans la moitié des cas), se répartissent majoritairement entre des Bac+5 (ingénieurs/ masters) avec et sans expérience.

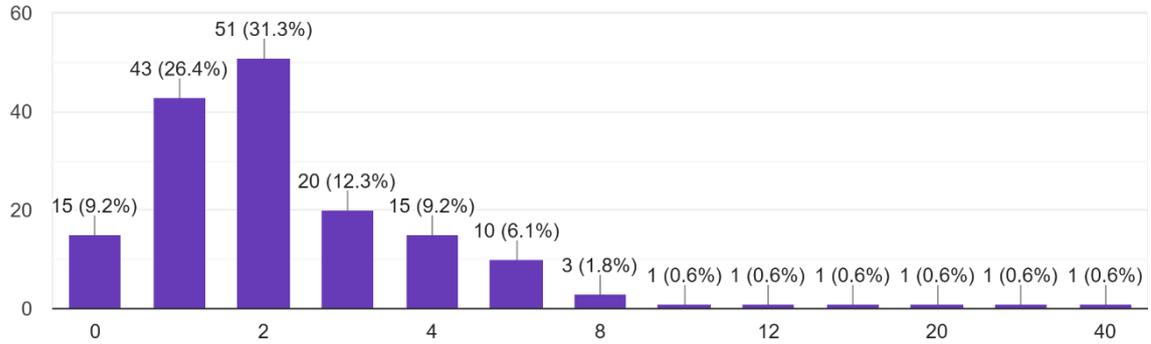
La suppression du JD-CIR a-t-elle conduit à revoir spécifiquement vos prévisions de recrutement de docteurs ?

163 responses



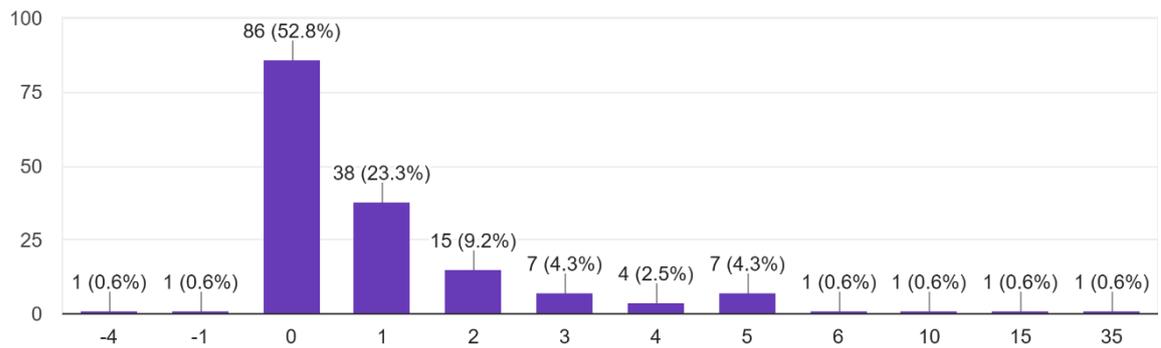
Quel est le volume de recrutement de personnels scientifiques (environ) que vous envisagez pour 2025 avant la suppression du dispositif ?

163 responses

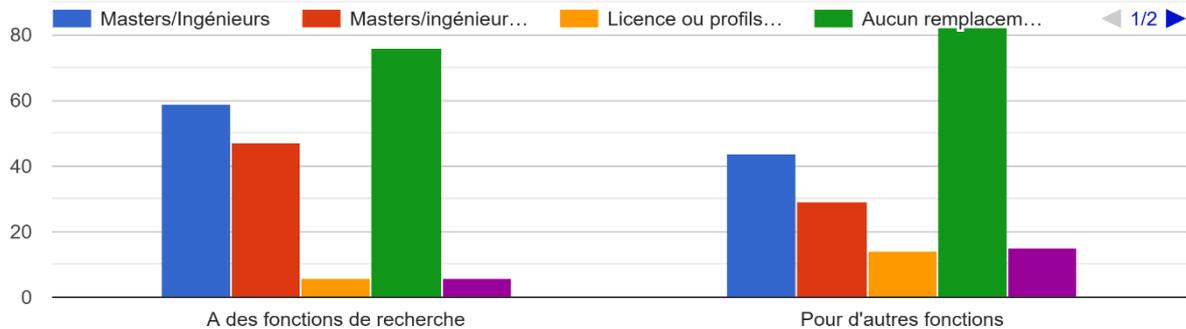


Quel est le volume de recrutement de personnels scientifiques (environ) que vous envisagez maintenant ?

163 responses



Avez-vous envisagé de remplacer le recrutement de jeunes docteurs par d'autres profils ? (plusieurs réponses possibles)



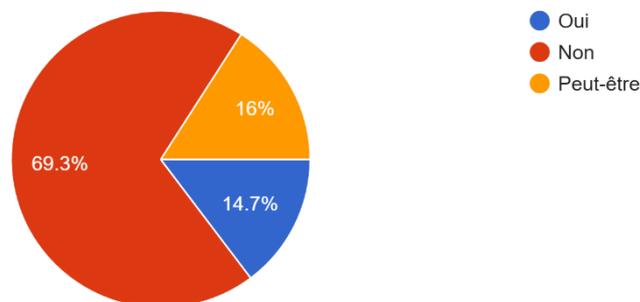
*H1.2 : Les entreprises prévoient de réduire leurs investissements en R&D et risquent de licencier leurs docteurs déjà en poste.*

*H2.1 : L'arrêt du dispositif conduit certaines entreprises à annuler des embauches.*

46% des entreprises indiquent une réduction directe de leurs budgets R&D. 12,8% des entreprises ont déjà mis fin à des contrats de jeunes docteurs depuis l'annonce de l'arrêt du dispositif JDCIR et 14,7% l'envisagent, ce qui représente 23 postes sur les premiers mois, soit 0,14 poste par entreprise, soit une projection d'environ 354 postes supprimés pour les 2534 entreprises bénéficiaires du dispositif Jeune Docteur du CIR d'après nos résultats.

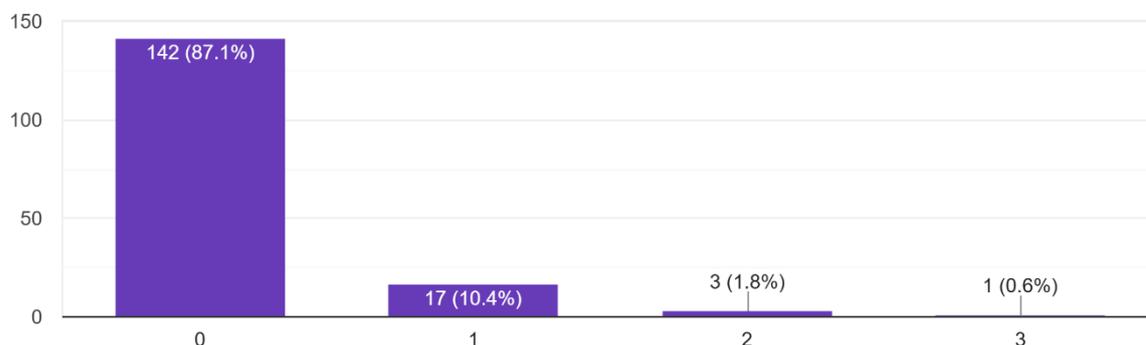
La suppression du JD-CIR a-t-elle conduit à envisager des ruptures de contrats de docteurs ?

163 responses



Combien de contrats de jeunes docteurs avez vous rompu depuis le début de l'année ?

163 responses

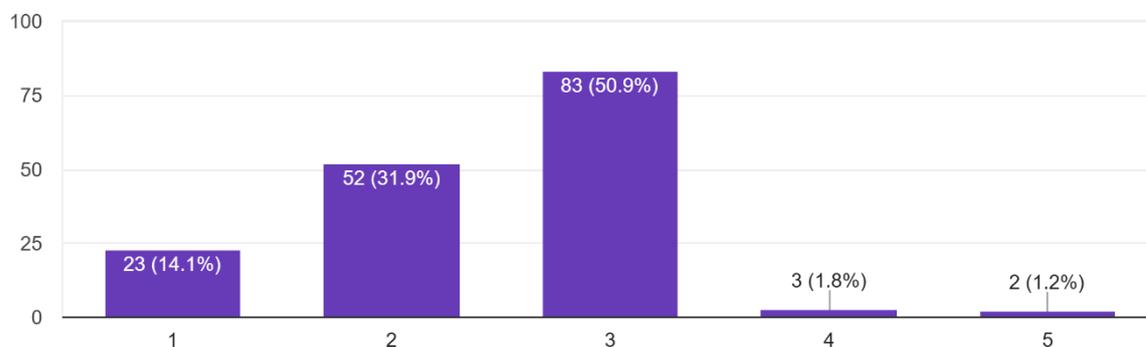


*H2.4 : Le gain fiscal était un levier important dans les décisions de R&D.*

96.9% des entreprises déclarent avoir modifié à la baisse les investissements concédés en R&D depuis cette suppression, et 81.6% des entreprises interrogées disent que la fin de ce dispositif va ralentir le développement de leurs innovations. En revanche, 55,8% des entreprises interrogées n'envisagent pas de délocaliser leurs activités, mais cela signifie que 44,2% y réfléchissent tout de même.

Avez-vous modifié vos investissements en R&D depuis cette suppression ?

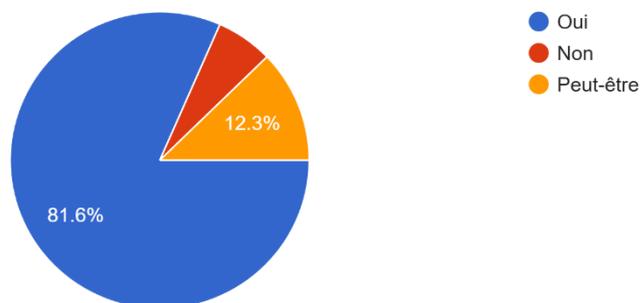
163 responses



1 : forte diminution / 5 : forte augmentation

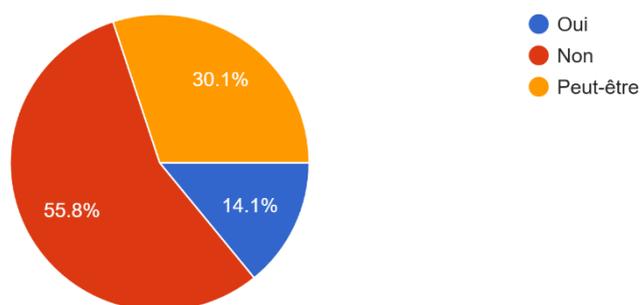
Pensez-vous que la fin de ce dispositif va vous ralentir dans le développement de vos innovations ?

163 responses



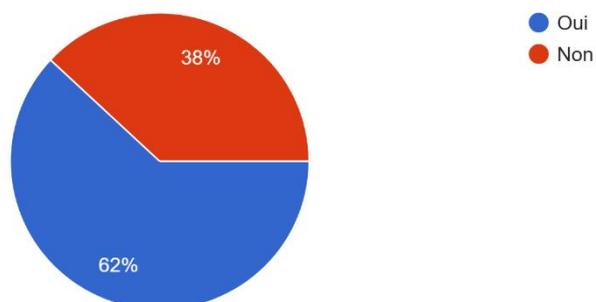
Songez vous à délocaliser tout ou partie de votre R&D (ou votre entreprise) hors de France ?

163 responses



Vous considérez vous comme une start-up ?

163 responses



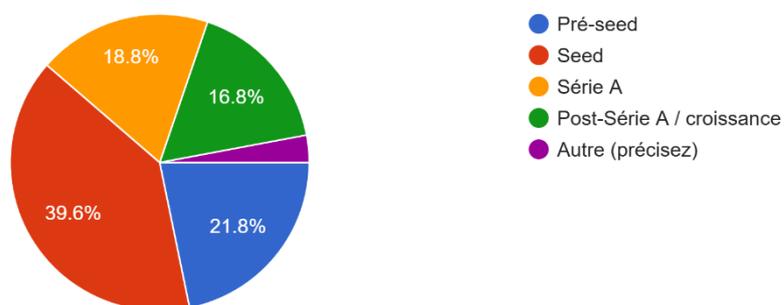
## Questionnaire Start-up

### H4.3 : Plusieurs startups revoient à la baisse leurs prévisions de croissance.

97% des start-ups pensent que l'arrêt de ce dispositif va affaiblir la compétitivité internationale des deeptechs françaises à l'international. 68.3% déclarent avoir revu à la baisse leurs prévisions de croissance, de levée de fonds ou de développement technologique.

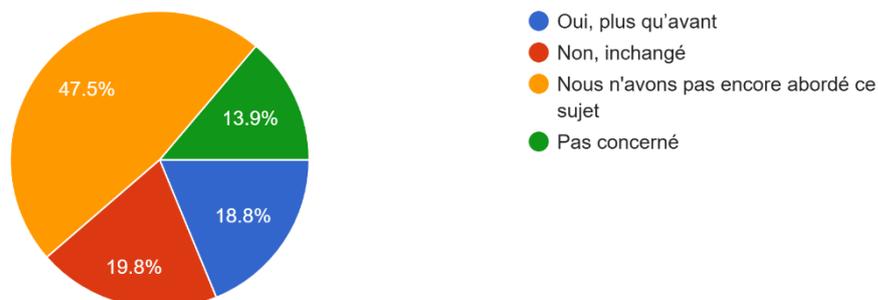
Dans quelle phase de développement se situe actuellement votre startup ?

101 responses



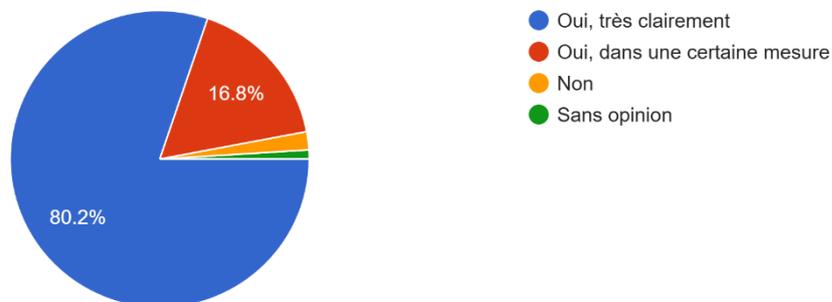
Avez-vous rencontré des difficultés à convaincre vos investisseurs ou financeurs (VC, BPI, etc.) de l'intérêt de recruter un(e) docteur(e) ?

101 responses



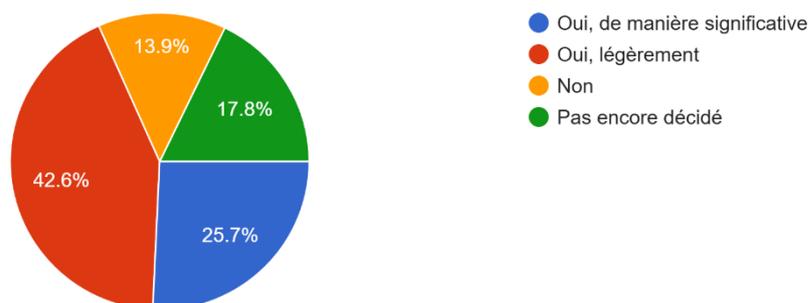
Pensez-vous que cette suppression affaiblit la compétitivité des start-ups deep tech françaises par rapport à d'autres pays ?

101 responses



Avez-vous révisé à la baisse vos prévisions de croissance, de levées de fonds ou de développement technologique suite à cette mesure ?

101 responses

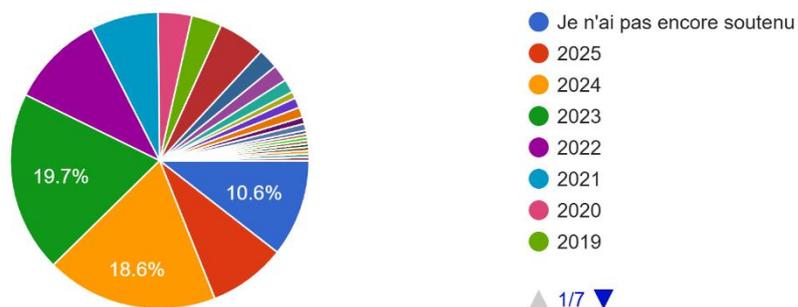


## Questionnaire Docteurs

La population répondante des docteurs est assez diversifiée avec plus de la moitié qui a soutenu lors de ces 3 dernières années, 10% qui sont sur le point de soutenir et le reste qui a soutenu depuis plus de 3 ans. 60% de nos répondants sont encore éligibles au statut jeune docteur dans le cadre du CIR à la date de leur réponse à l'enquête. Toutes les disciplines sont représentées.

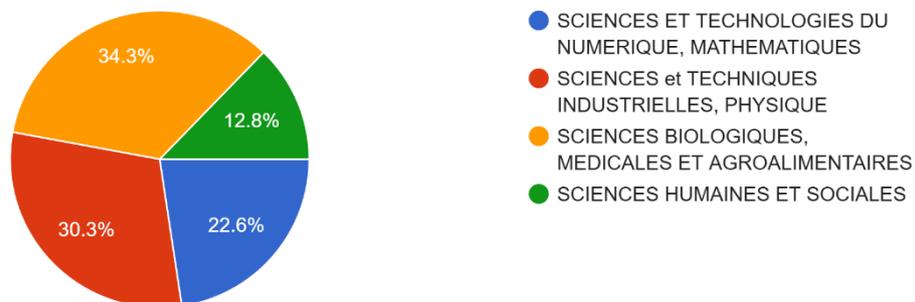
En quelle année avez vous soutenu votre doctorat ?

274 responses



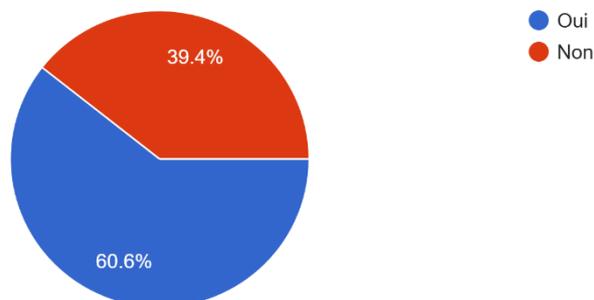
Quelle est la discipline de votre doctorat ?

274 responses



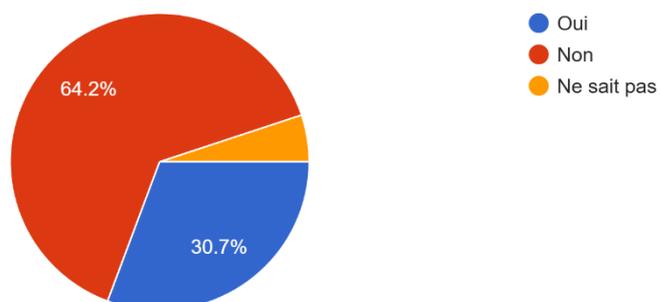
Êtes-vous éligible au dispositif JD du CIR ? (vous n'avez pas encore eu de CDI depuis la soutenance de votre doctorat)

274 responses



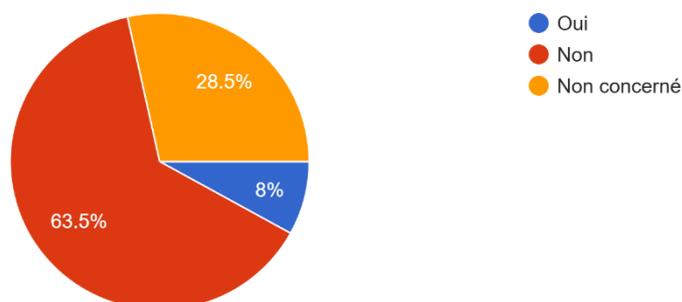
Avez vous été recruté par le dispositif Jeunes Chercheurs du CIR ?

274 responses



Depuis 2025, avez vous eu une promesse d'embauche annulée, une rupture de période d'essai ou de contrat du à la fin du dispositif JC du CIR ?

274 responses



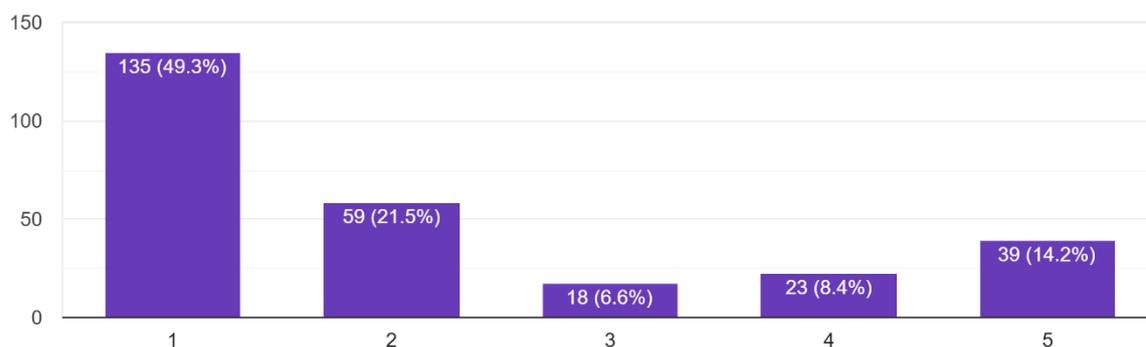
*H1.3 : Les jeunes docteurs ont moins confiance dans leurs perspectives de carrière en entreprise en France.*

*H3.2 : Moins de jeunes docteurs pensent pouvoir être recrutés dans les entreprises.*

Plus de 70% des docteurs interrogés rapportent un impact négatif perçu sur leurs possibilités de carrière dans le privé et 40% se tournent vers un emploi à l'international.

Pensez-vous que la suppression du JD-CIR diminue vos chances de recrutement dans le privé en France ?

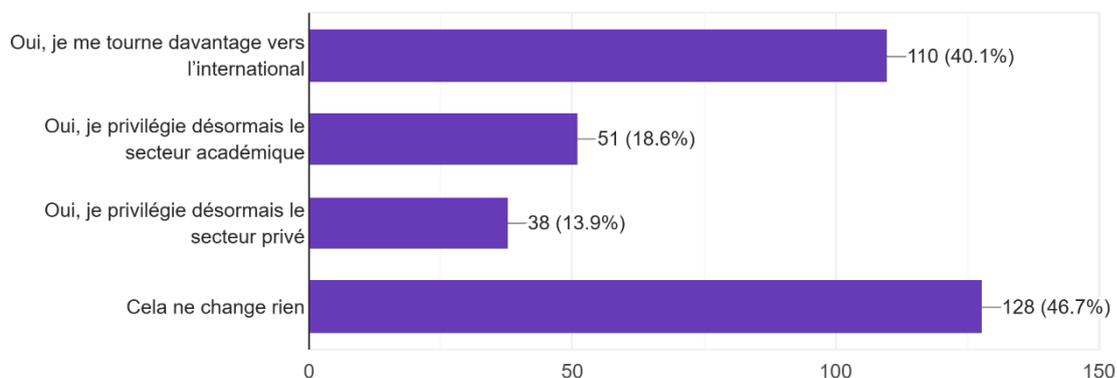
274 responses



1 : très fortement / 5 : pas du tout

Cette suppression modifie-t-elle vos intentions de carrière ?

274 responses

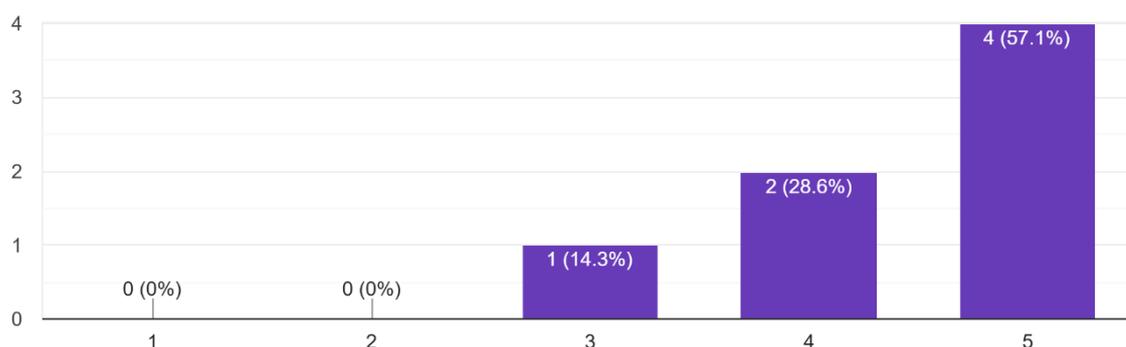


## Questionnaire pour les chercheurs du public

Le nombre de réponse des chercheurs du secteur public semble refléter une faible exposition directe aux effets de la suppression du dispositif. En effet, étant majoritairement titulaires de la fonction publique et/ou non impliqués dans le recrutement de jeunes docteurs dans le secteur privé, ils peuvent percevoir cet enjeu comme périphérique à leur activité.

Selon vous, la suppression du dispositif JD du CIR affecte-t-elle la capacité des entreprises à embaucher vos doctorants après leur doctorat ?

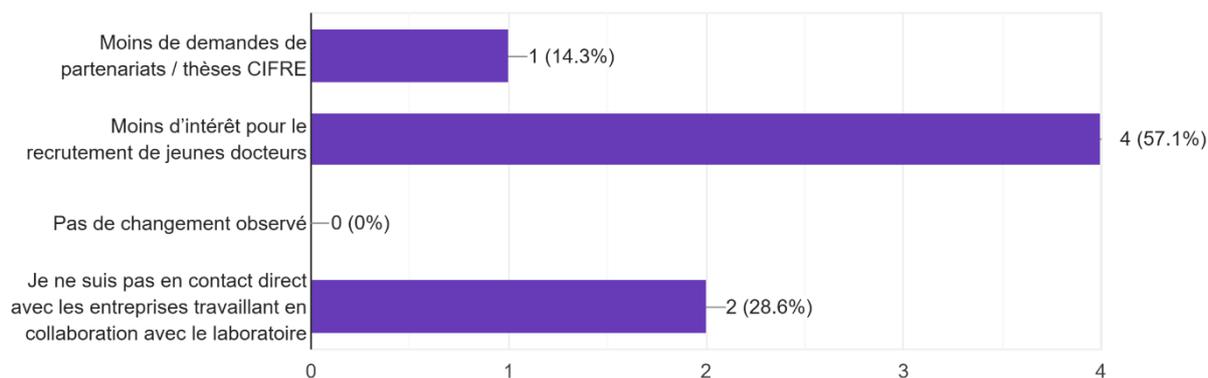
7 réponses



1 : non pas du tout / 5 : Oui, fortement

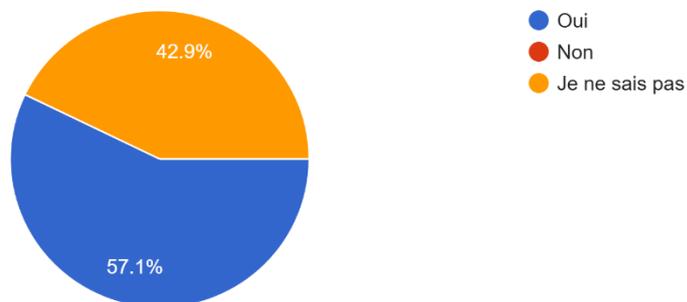
Depuis le début de l'année, avez-vous constaté un changement dans l'attitude des entreprises vis-à-vis des collaborations avec votre structure ?

7 réponses



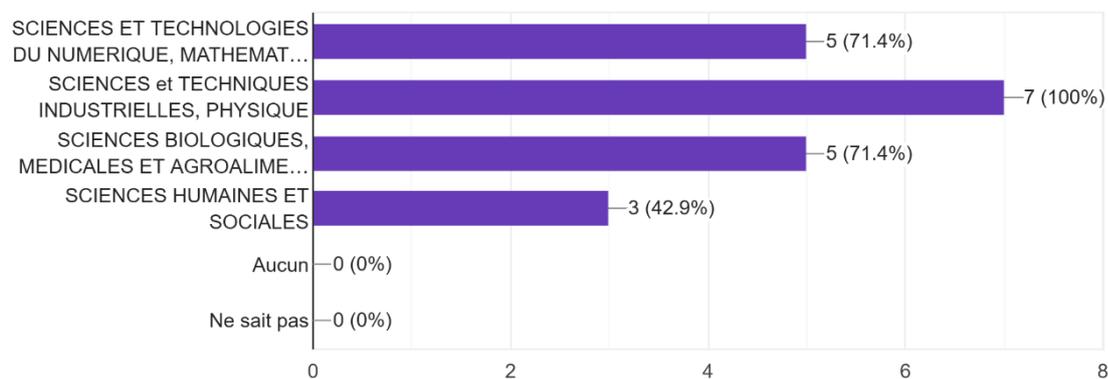
Anticipez-vous une réduction du nombre de thèses CIFRE ou de collaborations de type public/privé dans votre structure dans les 2 années à venir ?

7 responses



Selon vous, quels domaines de recherche seront les plus touchés par cette suppression ?

7 responses

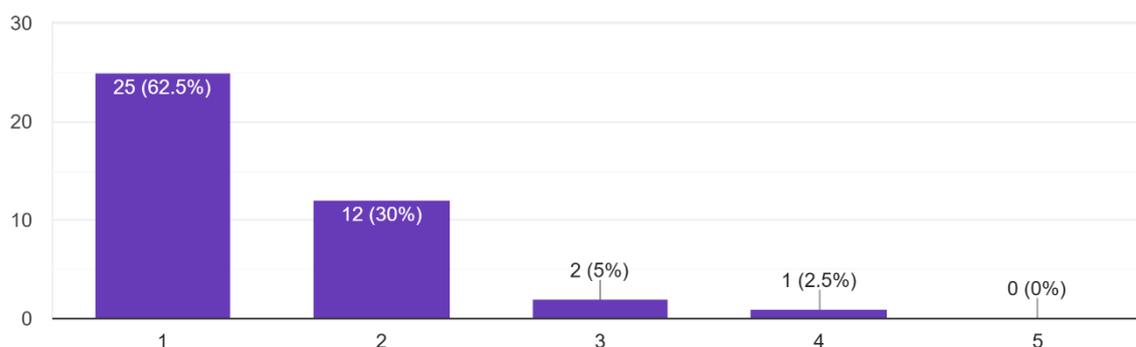


## Questionnaire pour les investisseurs / acteurs de l'innovation

L'enquête menée auprès de 40 investisseurs et acteurs de l'innovation met en évidence un consensus clair quant aux effets négatifs de la suppression du dispositif Jeune Docteur. Ainsi, 92,5 % des répondants estiment que cette suppression affecte négativement leur perception de l'environnement d'innovation français, dont 62,5 % très fortement. Elle influence également les pratiques professionnelles : 70 % des personnes interrogées déclarent qu'elle impacte leurs choix d'investissement ou d'accompagnement de start-ups, en particulier dans les secteurs à forte intensité en R&D. Enfin, 87,5 % estiment que cette mesure réduit la capacité des start-ups à lever des fonds en phase pré-seed/seed, en fragilisant leur accès aux talents stratégiques comme les jeunes docteurs. Ces résultats soulignent que la disparition du JD-CIR est perçue comme un signal politique défavorable à l'innovation et un frein direct au développement des entreprises deeptech en France.

Ce changement affecte-t-il votre perception de l'environnement d'innovation français ?

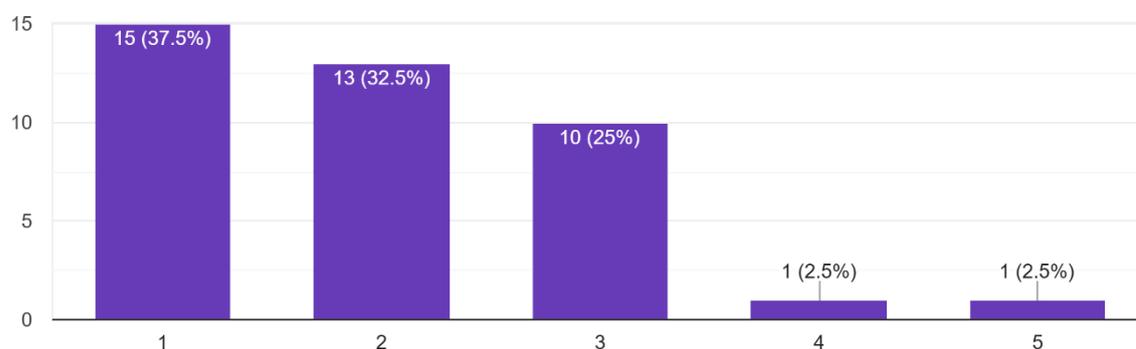
40 réponses



1 : Très négativement / très positivement : 5

Cette mesure influence-t-elle vos choix d'investissement ou votre accompagnement de start-ups ?

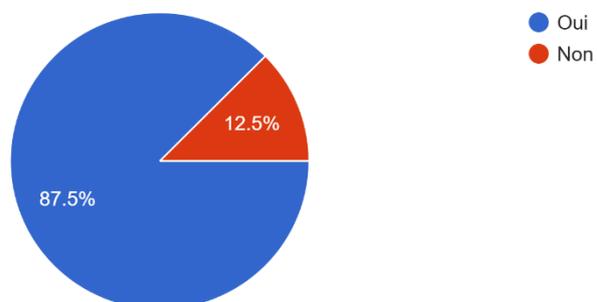
40 réponses



1 : Très négativement / très positivement : 5

Pensez vous que la suppression du JD-CIR affecte la capacité des start-ups à lever des fonds en phase pré-seed/seed ?

40 responses



## Commentaires

Cette partie présente une analyse du discours que nous avons pu recueillir auprès des participants dans les commentaires libres qui étaient accessibles à tous les participants.

### 1. Polarisation générale du discours : un rejet quasi-consensuel de la suppression

Une très large majorité des discours exprime une opposition ferme à la suppression du JD-CIR. Le lexique mobilisé est affectif ("catastrophe", "incompréhensible", "très mauvaise idée") et modal ("il faut", "il aurait fallu"). Les prises de parole se construisent selon un schéma argumentatif pathémique centré sur la déception, l'injustice perçue et l'urgence d'agir. Une minorité critique néanmoins le dispositif, le considérant comme un outil mal calibré ou favorisant des effets pervers (instrumentalisation fiscale, absence de lien réel avec des activités de recherche).

### 2. Trois postures dominantes dans les discours

- **Les jeunes docteurs** : Ils décrivent une précarisation accrue, une difficulté de poursuite de carrière professionnelle et un sentiment d'abandon par les institutions. L'effet performatif du dispositif est évoqué à travers des récits de trajectoires empêchées ou avortées. Le registre est souvent autobiographique.
- **Les employeurs** : Leur discours souligne la fonction incitative du dispositif, en particulier dans des contextes de levées de fonds, d'équilibre financier fragile et de structuration de projets deeptech. L'argument économique est mobilisé comme outil de crédibilisation du témoignage ("le coût RH est trop élevé sans ce levier", "le runway est réduit de deux mois").
- **Les analystes/observateurs** (souvent chercheurs eux-mêmes) : Ils adoptent une posture méta-discursive, en mettant en cause la cohérence des politiques publiques, le manque de stratégie industrielle ou la faiblesse de la culture de la recherche dans le privé français. Certains soulignent que le dispositif n'aurait jamais dû être nécessaire si le doctorat était mieux reconnu.

### 3. Régularités discursives majeures

- **Thématisation de la startup** comme espace d'innovation menacé : le dispositif est présenté comme "vital" pour les premières années des jeunes pousses.
- **Opposition systématique à une logique "indifférenciée"** : l'un des griefs majeurs est que la suppression touche sans distinction grandes entreprises et PME/startups, alors que seules les grandes structures auraient bénéficié abusivement du CIR.
- **Recours à la narrativité individuelle** : nombreux témoignages personnels (embauche, licenciement, projet avorté), qui renforcent l'effet de réel et appuient l'argumentaire éthique.
- **Argument d'efficacité économique** : le JD-CIR est décrit comme un dispositif "peu coûteux mais très efficace" – une "micro-économie à fort levier".

#### 4. Propositions récurrentes

Les discours contiennent aussi des suggestions d'aménagement :

- Rétablissement partiel du dispositif (PME, seuil de CA, durée limitée) ;
- Taux différencié du CIR selon le profil de la personne embauchée (doctorat/ingénieur/master) ;
- Prévoir une phase de transition ou une clause de sauvegarde pour les contrats en cours.

## Conclusion

L'enquête révèle un consensus clair sur les effets négatifs de la suppression du dispositif JD-CIR. Les jeunes docteurs, les entreprises, les acteurs académiques et les startups s'accordent à souligner une dégradation des perspectives d'embauche, de R&D et de collaboration. Mais aussi une perte de confiance des acteurs dans l'avenir, une perception dégradée du secteur de l'innovation et un renforcement de la concurrence entre secteur académique et secteur privé. Ces résultats plaident pour une réintégration du dispositif, ou tout du moins une révision ciblée du dispositif ou la mise en œuvre d'un mécanisme de compensation pour les structures les plus investies dans l'innovation de rupture.

## Références bibliographiques

**Giret J.-F., Bernela B., Bonnal L., Bonnard C. et Calmand J.**, 2018, « Une évaluation des effets du dispositif des jeunes docteurs sur l'accès aux emplois de R&D », *Rapport pour France Stratégie*, octobre, 63p.

**Le Moüel P. et Zagamé P.**, 2020, « Évaluation économique du renforcement du CIR : exercice de simulation avec le modèle NEMESIS », Seureco/ERASME, *Rapport pour France Stratégie*, nov., 140 p.

**Margolis D. et Miotti L.**, 2015, « Évaluation de l'impact du dispositif 'jeunes docteurs' du crédit d'impôt recherche », *Rapport du MENESR*, octobre, 44 p.

**MESRI**, 2017, « Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015 », *Note Flash du SIES*, n° 16, octobre.

**MESRI**, 2023, *L'état de l'emploi scientifique en France, Rapport 2023*, 200 p.

**Nelson R. et Winter S.**, 1982, *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Harvard University Press.

**Salies, E.**, 2021. L'impact du CIR sur l'emploi dans la R&D du secteur privé Une revue critique. *Revue de l'OFCE*, 175(5), 67-104.

**Siegel D., Waldman D., Atwater L. et Link A.**, 2003, « Commercial knowledge transfers from universities to firms: improving the effectiveness of university--industry collaboration », *The Journal of High Technology Management Research*, Volume 14, Issue 1, Pages 111-133.

**Stephan P.**, 1996, « The Economics of Science », *Journal of Economic Literature*, vol. 34, n° 3, pp. 1199-1235.